

**PROCES-VERBAL N°3 DU COMITE DIRECTEUR**  
**Jeudi 14 janvier 2010 - 19h00**  
**Fréjus - Salle Ste Croix**



**PRESENTS :**

M.	Alain MORILLO	Président
M.	Eric TANGUY	Vice Président
M.	Gérald HENRY	Vice Président
M.	Marcel ARNEODO	Trésorier Général
M.	Frédéric PASTORELLO	Président CR Communication et Informatique
M.	Richard MAZEAU	Président CR Arbitrage
M.	André-Luc TOUSSAINT	Président CR Discipline
M.	Gérard REMOND	Président CR Statuts & Règlements
M.	Frédéric LARUELLE	Membre CRA
Mme	Patricia MAZZOLA	Responsable relations avec les Fédérations Affinitaires

**ABSENTS:**

M.	Serge HAMICHE	Secrétaire Général
M.	Gilbert DUCROS	Président CR Beach Volley
M.	Jérôme VANDAMME	Membre
M.	Eric CHASSAGNARD	Président CR Financière
Melle	Laetitia LESAIN	Présidente CR Femme et Sport
M.	Jean Claude GABRIELE	Chargé de l'Informatique



## ORDRE DU JOUR

I. Courrier arrivée – départ

II. Adoption du :

- PV n°2 du BD du 22/10/09
- PV n°3 du BD du 19/11/09
- PV Commission Régionale Sportive n° 2 du 26/11/09

III. Compte rendu A.G. FFVB du 12/12/2009

IV. Points de la Commission Sportive

- 4.1. Obligations de jeunes: nombre de points minimales 4x4
- 4.2. Championnats de jeunes
- 4.3. Report de match
- 4.4. Mutation
- 4.5. Deuxième phase de la R3

V. LCAVB et UNSS

- 5.1. Championnat du Monde Scolaire 2012 ( Partenariat de la Ligue et Conditions)
- 5.2. Stage UNSS des 12 et 13/05/2010 ( Participation de la Ligue)

VI. Commission Technique

- 6.1. Compte rendu – stage formation ER1, stage CRE
- 6.2. Volleyades
- 6.3. Lettre au CTS

VII. Finances

- 7.1. Indemnité kilométrique
- 7.2. Délégation de signature pour l'année 2010

VIII. Divers

- 8.1. Matches à rejouer
- 8.2. Affaire ROUSSELIN, Affaire LCAVB/DTN
- 8.3. A.G. Fédérale Extraordinaire

### **Ouverture de la séance à 19h20.**

Le quorum étant atteint c/f à l'Article 18 des Statuts de la LCAVB, le Président, M. Alain MORILLO ouvre la séance.

\*\* Communiqué sur l'état de santé de M. Serge HAMICHE \*\*

\*\* Annonce aux membres du Comité Directeur de la signature du contrat de travail unique d'insertion de Mlle Julie SCHMIDT avec prise en charge de 95% du SMIC par l'Etat et son commencement d'activité depuis le 04/01/2010.  
Il est rappelé à tous que le but de cette embauche est de soulager Serge HAMICHE, d'aider Leona GOLDEMUNDOVA, de participer au travail des commissions et de préparer les stages CRE.

## I. Courrier Arrivée – Départ

⇒ **ARRIVEE**

### • **Fédération Française de Volley Ball**

Nom	Date	Trans.	Objet
P.MARQUET	10-12	lettre	Label « Académie Classique de Beach Volley » de l'AS Monaco

### • **Clubs**

Nom	Date	Trans.	Objet
MO Mougnois	10-12	lettre	Invitation à la rencontre au sommet de Nationale féminine

### • **Institutions**

Nom	Date	Trans.	Objet
CREPS PACA	04-12	lettre	Invitation à la Soirée Gala en faveur des sportifs de Haut Niveau
CROS PACA	10-12	lettre	Invitation à la remise des récompenses-Prix de l'Etique et du Fair Play, les médailles du CROS
UNIFORMATION	18-12	lettre	Formation : Responsabilité civile et pénale de l'employeur
CG AM	07-01	lettre	Invitation à la présentation des Voeux

### • **Divers**

Nom	Date	Trans.	Objet
J.M.DUVETTE	05-12	mail	Rencontre des élus Zone Méditerranée saison 2009-2010-compte rendu
CD59	07-12	mail	Championnat N1 et Ligue B féminine

Le Comité Directeur entérine la décision du Bureau Directeur du 3 décembre 2009 et approuve la candidature de Mr Frédéric PASTORELLO à la Présidence de la Commission Régionale Technique.

**Décision:** Adopté à l'unanimité .

## **II. ADOPTION PROCES VERBAUX**

- PV n°2 du BD du 22/10/09

**Décision:** Adopté à l'unanimité .

- PV n°3 du BD du 19/11/09

**Décision:** Adopté à l'unanimité .

- PV Commission Sportive n° 2 du 26/11/09

**Décision:** Adopté à l'unanimité .

## **III. COMPTE RENDU A.G. FFVB DU 12/12/2009 TENUE A MARIGNAC**

Compte rendu fait par M. E.TANGUY qui précise que cette Assemblée Générale de Mérignac était très mal structurée.

Beaucoup de questions posées par les représentants des clubs n'ont pu trouver de réponses auprès des membres du Comité Directeur Fédéral.

Cette Assemblée Générale n'a pu être menée à son terme et, pour la troisième fois consécutive, le budget n'a pas été adopté. Sur le plan financier, des documents comptables devaient être communiqués à tous en séances. Il n'en a rien été.

De très grosses contradictions sont apparues en A.G. sur le montant exact du déficit. Le commissaire aux comptes de la FFVB a nié les chiffres présentés par le trésorier et les responsables de la Commission Financière, et a parlé d'un déficit largement supérieur à celui annoncé à l'auditoire.

## **IV. POINTS DE LA COMMISSION SPORTIVE**

### **4.1. Obligations de jeunes: nombre de points: minimales 4x4**

La catégorie minimale 4x4 n'avait pas reçu les points décernés par la ligue pour remplir les obligations. Le Comité Directeur, à l'unanimité, attribue 20 points à cette formation. (\*)

Frédéric PASTORELLO, en raison de l'absence de Serge HAMICHE, Président de la CRS, dressera le tableau des obligations de chaque club avec le décompte respectif des points. Cet état permettra aux clubs de trouver une solution pour remplir ces obligations.

### **4.2. Championnats de jeunes**

Il sera demandé à Mlle Anaïs MARTIN, salariée du CDAM, de communiquer, à l'attention de tous les clubs, sur la 2<sup>ème</sup> phase « régionale » des championnats de jeunes: but recherché, fonctionnement, avantages, inconvénients ...

#### 4.3. Report de match

Une collaboration téléphonique sera mis en place avec Mr Serge HAMICHE pour traiter les reports de match. Durant l'incapacité physique de Serge HAMICHE de signer tous documents, Mlle GOLDEMUNDOVA recevra délégation de signer en son nom les documents de demande de modification au calendrier, approuvés par notre Secrétaire Général.

#### 4.4. Mutation

L'instruction des dossiers de mutation sera faite par Mlle GOLDEMUNDOVA.

Les signatures des cartons de mutations sont confiées à Marcel ARNEODO.

#### 4.5. 2<sup>ème</sup> phase de la R3

Le Comité Directeur reconnaît que la proposition pour les garçons présente des inconvénients et proposera une autre formule.

Pour les féminines, le calendrier et la formule de la 2<sup>ème</sup> phase sont adoptés à l'unanimité.

Pour les garçons, une formule semble se dégager:

¼ de Finale Aller et Retour -> Match et Classement pour les perdants Aller et Retour

½ Finale Aller et Retour -> Match et Classement Aller et Retour

Finale en 1 match couplée avec la finale féminine.

M. Gérard REMOND adressera la formule définitive et les dates pour acceptation.

**Décision: Pas de limitation d'équipe par club sachant qu'il n'y a qu'une montée par club et une équipe par club pour la Finale de Ligue.**

### **V. LCAVB ET L'UNSS**

#### 5.1. Championnat de France UNSS

La catégorie excellence se déroulera dans le Var, les 3, 4 et 5 février 2010. Le vainqueur sera qualifié pour les Championnats du Monde en Chine.

Mme Patricia MAZZOLA demande à ce que la CRA soit présente sur le Championnat de France UNSS, qui se déroulera les 4 et 5 février au Pradet, et l'autorisation de contacter M. Philippe MARENCO, Arbitre International, pour superviser des arbitres susceptibles de partir en Chine.

Pour cette manifestation, la Ligue offrira une coupe pour les filles et une coupe pour les garçons d'une valeur de 50€ chacune environ.

## 5.2. Stage UNSS des 12 et 13/05/2010 ( Participation de la Ligue )

Pour ce 30<sup>ème</sup> anniversaire le Comité Directeur décide d'offrir aux stagiaires et techniciens une sacoche avec différents accessoires utiles.

Le logo sera « 30<sup>ème</sup> Stage UNSS – Ligue de Côte d'Azur de Volley-Ball ».

## **VI. COMMISSION TECHNIQUE**

### 6.1. Compte rendu – stage formation ER1, stage CRE

Frédéric PASTORELLO s'exprime sur la journée du 24/12/09 alors que le restaurant était fermé. Frédéric s'est occupé de tout le déjeuner: courses, mise en place ...

Frédéric s'élève contre le fait que l'un des deux gymnases n'était pas chauffé, ce qui a obligé les filles et les garçons de s'entraîner à tour de rôle dans le même gymnase. Il décide de rencontrer le directeur du CREPS pour essayer de négocier nos tarifs.

### 6.2. Volleyades – survêtement + maillots

Concernant les équipements, M. Frédéric PASTORELLO va nous envoyer un devis final.

### 6.3. Lettre au CTS

Frédéric PASTORELLO donne lecture la lettre qu'il va adresser à notre CTS, responsable de l'ETR, afin d'optimiser nos stages de la saison prochaine. La lettre est jointe au présent PV.

## **VII. FINANCES**

7.1. L'indemnité kilométrique bénévole est de 0,297 € pour les autos et 0,115 € pour les motos, depuis le 01/01/2010. Cette augmentation a été décidée lors du Bureau Directeur du 03/12/09.

### 7.2. Délégation de signature pour l'année 2010

Suite à l'incapacité de Serge HAMICHE, le Comité Directeur donne délégation de signature à MM Alain MORILLO, Frédéric PASTORELLO et Marcel ARNEODO pour gestion des comptes bancaires et postaux.

## **VIII. DIVERS**

### 8.1. Matches à rejouer

M. Gérald HENRY se fait le rapporteur de Madame Michèle MAZZA sur les matches à rejouer. La CRA transmettra le dossier à la CRS qui répondra à Madame MAZZA. Il est décidé en Comité Directeur que les frais d'arbitrage seront payés par le ou les clubs recevants, qui n'ont pu permettre le bon déroulement de ces rencontres.

## 8.2. Affaire ROUSSELIN, Affaire LCAVB/DTN

A la demande du Bureau Exécutif Fédéral, une conciliation sera organisée début février (la date exacte sera communiquée rapidement) en présence de tous les intéressés et de M. Jean-Denis FRANCOIS, Délégué régional.

## 8.3. A.G. Fédérale Extraordinaire

M. Eric TANGUY donne lecture aux membres du Comité Directeur de la lettre type qu'il a reçu de M. Jean-Paul DUBIER, Vice-président de la Ligue de Haute-Normandie de Volley-Ball, et qui parle de l'organisation d'une A.G. Fédérale Extraordinaire. Dans cette lettre, il est demandé à l'équipe dirigeante en place de fournir de nombreux documents financiers et de répondre à certaines questions éludées jusqu'à présent.

La Ligue et le Comité Directeur de ce jour décide, à la majorité de s'associer à cette volonté de mettre en place une A.G. Extraordinaire.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.**

Le Président

Alain MORILLO

Le Secrétaire Général

Serge HAMICHE  
absent-excuse

Le Vice-Président

Eric TANGUY



### **DESTINATAIRES :**

Fédération Française de Volley Ball  
Clubs de la Côte d'Azur  
Comités Départementaux 06 et 83  
Membres du Comité Directeur  
Membres des Commissions Régionales  
Conseiller Technique Sportif  
Diffusion Interne

**DOCUMENT EN INSTANCE D'APPROBATION**

Date de rédaction : 18/01/2010  
Date d'approbation : 03/02/2010  
Auteur : Alain MORILLO

Mandelieu la Napoule, le 15 Janvier 2010

**Destinataire : Monsieur Marc Rousselin**

Copie : Bureau Directeur de la Ligue  
DTN de la FFVB  
DRJS

Monsieur le CTS,

Lors du dernier bureau directeur de la Ligue Côte d'azur, j'ai accepté la charge de président de la commission technique. Cette fonction était libre depuis le départ de Mr Thierry SUC.

Compte tenu de ma disponibilité, je compte sur votre expérience et votre présence sur le terrain pour me réaliser l'audit suivant qui me permettra d'établir ma politique de formation sur les 3 ans du reste de l'olympiade.

Voici donc mes premières directives.

Je souhaite qu'avant la fin du mois de mars, vous puissiez me rendre un rapport complet sur les points suivants :

Toute l'étude porte sur les masculins et féminines.

Comparatif sur les 5 dernières saisons de la pyramide des âges sur les catégories moins de 9/11/13/15 et 17 Ans

Question : **La création des EDV et des regroupements départementaux a-t-il eu une influence sur le nombre de licencié dans chaque catégorie.**

Nombre de jeunes touchés par la formation depuis 5 Ans au niveau Régionale et départemental.

Question : **Proportion de jeunes ayant connu la formation par rapport au nombre total.**

Parcours de formation pour les classes d'âge 94, 93 et 92.

Formation départementale  
Formation régionale  
Formation Pole espoirs ou Pole France

Questions : **Taux d'Échecs et Réussites. - Niveau actuel des joueurs.**

Forces et faiblesses sur la préformation moins de 11 et 13 Ans.

**Dans les clubs Pros :**

11 EQUIPES JEUNES	RC Cannes
10 EQUIPES JEUNES	ESCR
10 EQUIPES JEUNES	NVB
09 EQUIPES JEUNES	AS Cannes
05 EQUIPES JEUNES	ASSR.

**Dans les clubs formateurs :**

12 EQUIPES JEUNES	VBSL
11 EQUIPES JEUNES	MO MOUGINS
10 EQUIPES JEUNES	MLNVB



Mandelieu la Napoule, le 15 Janvier 2010

09 EQUIPES JEUNES	US CAGNES
12 EQUIPES JEUNES	TOULON SIX FOURS LA SEYNE
10 EQUIPES JEUNES	HYERES PIERREFEU
10 EQUIPES JEUNES	PRADET - LA GARDE
09 EQUIPES JEUNES	FREJUS

La globalité de cette étude, devra être étayée par la visite auprès des clubs (Interrogatoire des éducateurs) et présence sur les entraînements et plateaux jeunes.

Ce rapport servira de base de travail aux éducateurs des diverses sélections. Merci de bien vouloir tenir le délai imparti pour que nous puissions l'utiliser pour mettre en route les futures directions de la formation en Cote d'Azur.

Pour finir, je vous demanderai de bien vouloir me faire parvenir mensuellement vos disponibilités (part ligue de votre emploi du temps), pour que nous puissions répondre favorablement aux demandes émanant du bureau directeur et en définir le contenu. Bien entendu une partie de votre temps ligue sera consacrée à l'étude ci-dessus.

Si vous avez des questions sur l'étude ou sur ma future politique de formation, je vous priez de bien vouloir les formaliser par un mail à mon attention avec copie au siège de la Ligue. Cela nous permettra de travailler sereinement et en toute transparence.

Veillez agréer Monsieur le CTS, l'expression de mes sentiments les plus sportifs.

Frédéric PASTORELLO

Alain MORILLO

Président de la Technique

Président de la Ligue



**LIGUE DE CÔTE D'AZUR DE VOLLEY BALL**

Maison Régionale des Sports, « Esterel Gallery », 809 Bd des Ecureuils  
06210 Mandelieu la Napoule

Tel : 04.92.97.46.90 - Fax : 04.92.97.46.91 Email : [ligueca.volley@free.fr](mailto:ligueca.volley@free.fr)  
Siret : 382 202 109 00031 - Code ape : 9312 Z

(\* ) 4.1. Obligations jeunes

Mr Gérard REMOND, suite à la réunion du Comité Directeur, propose:

Pour le point 4.1. Obligations jeunes : "La catégorie minime 4x4 n'avait pas reçu les points décernés par la ligue pour remplir les obligations. Le CD, à l'unanimité, attribue 20 points à cette formation."

En réalité, la catégorie minimales 4x4 est prévue dans l'article 7C du RGER avec 30 point, on ne peut donc pas modifier ce point. Le débat a porté sur la possibilité d'attribuer 20 points à la catégorie cadets 4x4 qui n'est pas dans le RGER mais qui existe.

La décision a été de ne pas modifier le RGER en cours de saison (donc de ne pas attribuer de points) et de faire éventuellement une proposition de modification du RGER lors de la prochaine Assemblée Générale.

**Décision: Proposition acceptée.**